

Info Déchets



Mercredi 22 octobre Ramassage des encombrants

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, les déchets de démolition (parquet, plafond, etc.), la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

M. Daniel Besson au 024 441 49 88

Des abus ayant été constatés lors du ramassage de printemps, un contrôle accru sera effectué. Si cela ne fonctionne pas, un système plus restrictif sera mis en place. Pour toute question, se référer à l'ABC déchets ou contacter M. Vincent Monnier.

.....

Le prochain **Conseil général** aura lieu à fin octobre.
La date exacte de celui-ci vous sera communiquée prochainement par le biais d'un affichage au pilier public

VERRE SOUVENIR

Les personnes qui n'ont pas reçu leur verre lors de la fête du 28 juin peuvent venir le chercher gratuitement au bureau communal.

Vous avez également la possibilité d'acheter des verres supplémentaires :

CHF 5.- la pièce CHF 30.- les 6



La Commune informe les personnes effectuant des travaux en forêt que toutes les mesures, notamment de balisage, doivent être entreprises pour garantir la sécurité des promeneurs aux abords du chantier forestier.

Installations Solaires

Suite à l'adaptation du RLATC au droit fédéral, le canton met à disposition des requérants un formulaire uniformisé pour annoncer leur installation solaire à la commune. Il permet à la Commune de simplifier le contrôle des exigences donnant droit à une **dispense d'autorisation**.

Ce formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/Installations_solaires_201406.pdf

Il doit ensuite être transmis à la Municipalité au minimum **30 jours avant le début des travaux**, sans oublier les annexes exigées, pour contrôle du dossier et délivrance de la dispense d'autorisation.

Le nouveau pilier public est installé contre le mur de l'annexe du Collège.

Nous rappelons que tous les jeux de balle sont strictement interdits devant le collège ou tout autre bâtiments communaux. Nous rendons les parents attentifs au fait que des mesures seront prises en cas de non-respect de cette consigne.



Nous vous rappelons également que les chiens doivent être tenus en laisse sur le territoire communal.

Merci !

AscoVaBaNo

(Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon)

Pour toutes questions, demandes ou autres concernant l'école, les transports scolaires, etc., adressez-vous à :

La déléguée Muriel Vuagniaux - muriel_vuagniaux@hotmail.com

La Municipale Laurence Mégroz - laurence.megroz@gmail.com

Le Syndic Christophe Le Nedic - clenedic@gmail.com

Nous remercions chaleureusement Mme Banderet Mélanie qui, suite à l'annonce parue dans notre dernier bulletin communal, a repris le poste de conductrice du CarPostal scolaire.

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Photo de Mme Paccaud Josette

Septembre 2014